



# REGLEMENT INTERIEUR

## 2016/2017

### Inscription au club

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié à l'A.S. SUEVRES doit avoir :

- Pris connaissance du règlement intérieur
- Acquitté le montant de la cotisation lors de la signature de la licence
- Passé la visite médicale obligatoire

### Rôle de chacun

#### **Entraîneurs et éducateurs**

*Les éducateurs de Football ont pour tâche, la préparation à la pratique du football à tous les niveaux et sous tous ses aspects : préparation physique, formation, entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur, pour une bonne intégration dans le groupe. Il doit appliquer et respecter les règles des éducateurs telles que définies par le district de football, la charte du fair-play et le règlement.*

- Choisis par le bureau pour leurs compétences techniques et leurs qualités humaines, ils ont toute autorité en matière de choix technique, pour la composition et la direction des équipes qu'ils entraînent,

- Les éducateurs doivent participer aux réunions de la commission jeunes proposées par le responsable technique,

- Les éducateurs diplômés par le district de football doivent transmettre leurs acquis aux autres entraîneurs bénévoles pour maintenir un bon niveau de compétence,

- L'éducateur ayant reçu une formation du district ou de la Ligue payée par le club se doit d'exercer dans le club pendant deux saisons complètes suivant la formation, sinon il devra rembourser au club les frais de cette formation.

- Tous doivent se sentir concernés par l'état de propreté des locaux du club après les séances et les matchs.

## **Joueurs**

*Tout joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique du Football dans un bon état d'esprit et dans le respect des règles élémentaires de la vie sportive et associative.*

Il est tenu de :

- Se tenir au courant des convocations (c'est au joueur de téléphoner à l'entraîneur et non l'inverse),

- Respecter les horaires,

- Prévenir l'entraîneur au moins 48h à l'avance en cas d'absence ou d'empêchement (sauf cas particuliers),

- Accepter les décisions prises par les entraîneurs, éducateurs et dirigeants,

- Respecter les arbitres, les adversaires, ses coéquipiers ainsi que les dirigeants,

- Respecter le matériel et les locaux du club,

- Faire en sorte de maintenir individuellement et collectivement la propreté des locaux du club.

*Le joueur sanctionné par le district devra rembourser au club les amendes relatives à son comportement, sur décision du comité directeur ou de la commission de discipline interne.*

## **Parents**

*En inscrivant leurs enfants dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leurs enfants. La sécurité des enfants passe aussi par leur implication au sein du club.*

Les parents doivent :

- Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînement et de matchs. Prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard. En dehors des horaires fixés par les éducateurs, la responsabilité de l'A.S. SUEVRES n'est pas engagée,

- Avant de quitter leur enfant, s'assurer que l'encadrement est présent.

- Pour les matchs à l'extérieur, accompagner l'équipe le plus souvent possible ou s'assurer qu'il y a assez de voitures pour le transport des joueurs,

- Pour les déplacements, fournir à l'enfant une tenue vestimentaire de rechange propre ainsi qu'une paire de chaussures (les chaussures à crampons sont interdites dans les véhicules des accompagnateurs).

- Exiger de l'enfant le respect des conducteurs et des accompagnateurs

**Sauf avis écrit**, les parents autorisent le club à publier les photos et vidéos des équipes et à citer le nom des enfants sur le site internet de l'A.S. SUEVRES.

En match et à l'entraînement, les parents n'ont pas à intervenir dans le management de l'équipe, faites confiance aux dirigeants et éducateurs.

## ***Dirigeants(es)***

Le dirigeant est parti prenante dans la gestion et la bonne marche du club, il doit faire respecter le règlement intérieur, maintenir et faire maintenir en permanence un bon esprit sportif. Le dirigeant doit être licencié et accepte la définition du rôle de dirigeant.

### ***Rôle du dirigeant :***

*Le dirigeant en tant qu'accompagnateur d'équipes doit s'informer du calendrier des matchs, être à l'heure au rendez vous, entretenir un bon esprit, il doit aussi établir la feuille de match et éventuellement des rapports, et bien sûr connaître le règlement. Il assure la logistique de l'équipe et contribue au bon fonctionnement du club en participant aux manifestations diverses organisées par l'A.S. SUEVRES.*

*Au cours des matchs et des entraînements, il épaulé l'entraîneur et n'intervient qu'à sa demande dans le management de l'équipe. Il a toutes autorités sur les joueurs pour faire appliquer les consignes de l'entraîneur ou de l'éducateur en son absence.*

*Il doit se sentir concerné également par l'état de propreté des locaux du club après les séances et les matchs.*

## **Entraînements et matchs**

Le Football étant un sport collectif, il apparaît tout à fait normal que chaque joueur participe, dans la mesure du possible, aux différents entraînements, matchs et manifestations proposés tout au long de l'année par le club.

***Le comité directeur de L'A.S. SUEVRES FOOTBALL***



« J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur  
2016/2017 et je m'engage à le respecter »

Nom

Prénom

Signature